



Anthony BERGER

Avocat

## GRILLE D'HONORAIRES

**Maître Anthony BERGER** intervient à Lyon, dans toute la France et dans le Monde, dans un contexte national et international, en matière de Droit Fiscal, Droit des Sociétés, Droit des Associations et Droit Civil.

**Les honoraires de consultation, d'assistance, de conseil, de rédaction d'actes juridiques sous seing privé et de plaidoirie sont fixés librement entre l'avocat et le client.**

**Maître Anthony BERGER** vous propose donc de fixer ses honoraires en accord avec vous.

Le montant proposé par votre avocat peut varier selon certains critères :

- le **temps** consacré à l'étude et la préparation du dossier ;
- la **nature** et la **complexité** de l'affaire ;
- la **rapidité** de l'intervention ;
- **l'importance** du travail de **recherches** et de **synthèse** ;
- la situation de fortune du **client** ;
- l'importance du **litige** ;
- le **résultat obtenu** et le service rendu.

Les honoraires de **Maître Anthony BERGER** font l'objet d'une **convention préalable**, signée par l'avocat et le client. Cette convention permet au client d'être exactement informé du coût de l'intervention de son avocat. Elle offre **sécurité** et **garantie la diligence de Maître Anthony BERGER**.

Ci-après, vous trouverez un barème **indicatif** des honoraires pratiqués par le cabinet.

Le tarif des honoraires mentionné dans ce document est libellé en prix **hors taxe**.

**La TVA applicable est de 20%.**

En principe, les honoraires mentionnés sont **forfaitaires**. Cela signifie que, dans ce cas, l'honoraire couvre l'intégralité de la mission confiée à votre avocat. **Ce montant ne couvre toutefois pas les frais d'ouverture de dossier (voir barème) ni les avances sur frais consentis par votre avocat, et remboursables sur présentation d'un justificatif.**

Cependant, il peut arriver que des **diligences supplémentaires** soient imposées par la procédure. Dans cette hypothèse, soumettra à votre approbation une proposition d'honoraires complémentaires, sur la base d'un **taux horaire fixé à 180 € HT**.

Par ailleurs, la mention « HR +5% » dans le barème signifie que votre avocat applique à l'honoraire proposé un **honoraire de résultat**, correspondant au pourcentage indiqué :

- soit du montant total des condamnations judiciaires prononcées à l'encontre de la partie adverse ;
- soit du montant total des sommes obtenues pour le compte du client ;
- soit du montant d'une transaction réalisée avec succès (dans le cadre de la cession d'un fonds de commerce par exemple).

**Il vous est tout à fait possible de déroger à ce barème en acceptant le principe d'un honoraire fixé au taux horaire de 180 € HT. Dans cette hypothèse, votre avocat tiendra à votre disposition un justificatif détaillé des temps de travail.**

Enfin votre avocat peut vous proposer une formule **d'abonnement à la carte mensuel ou annuel** vous permettant de bénéficier de son intervention à tout instant et sur toute matière. Cet abonnement est fixé sur la base d'un taux horaire de 180 € HT, dégressif en fonction du nombre d'heures d'abonnements choisies (minimum 5 heures par mois / 20 heures par an - voir barème)

## Généralités

Frais d'ouverture de dossier	35 €
Consultation au cabinet (1h)	150 € - Comprise dans le forfait le cas échéant
Consultation à domicile (1h)	150 € - Comprise dans le forfait le cas échéant - Hors frais de déplacement
Consultation téléphonique (30 minutes)	60 € - Comprise dans le forfait le cas échéant
Frais de déplacement	Indemnités kilométriques selon barème fiscal + frais réels (autoroute, etc.)
Taux horaire	180 €

## Droit Fiscal

Consultation juridique dans tous domaines (Droit Fiscal) - 5 pages	700 € (+100 € par page supp.)
Assistance à déclaration d'Impôt sur le Revenu	300 €
Assistance à déclaration d'Impôt sur la Fortune Immobilière	400 €
Revue fiscale (IS / BIC / TVA) - établissement d'un rapport de revue	1 000 €
Audit fiscal d'acquisition, financement et structuration d'activités	à partir de 1 500 €
Gestion de patrimoine - Optimisation de la situation fiscale personnelle	à partir de 1 000 €

Contentieux fiscal dont :	à partir de 2 600 €
Réponse à proposition de rectification	300 €
Réponse aux observations de l'administration fiscale	300 €
Saisine et représentation devant les commissions départementales	500 €
Réclamation contentieuse	500 €
Saisine et représentation devant les juridictions françaises	1 500 €

### **Droit des Sociétés**

Consultation juridique dans tous domaines (Droit des Sociétés) - 5 pages	700 € (+100 € par page supp.)
Création de SARL	800 € - hors frais (greffe,...)
Création SA / SAS / etc.	1200 € - hors frais (greffe,...)
Création SCI	700 € - hors frais (greffe,...)
Assemblée Générale Ordinaire	800 €
Assemblée Générale Extraordinaire (augmentation de capital,...)	800 €
Secrétariat juridique - abonnement annuel :  approbation des comptes, opérations extraordinaires (augmentation de capital, ...), assistance à gestion (gouvernance, conflits internes,...), conservation des documents, etc.	2 000 €
Cession de parts sociales ou actions à l'euro symbolique	800 €
Cession de parts sociales ou actions jusqu'à 15 000 €	1 000 €

Cession de parts sociales ou actions supérieure à 15 000 €	7% du prix de cession
Opération exceptionnelle : fusion, apport partiel d'actifs, etc.	à partir de 2 500 €

### **Droit des Associations**

Consultation juridique dans tous domaines (Droit des Associations) 5 pages	700 € (+100 € par page supp.)
Création de votre association	500 €
Création d'un fonds de dotation	700 €
Audit de la situation fiscale de votre association + préconisations	500 €
Rescrit devant l'administration fiscale	1 500 €
Secrétariat juridique - abonnement annuel :  approbation des comptes, assistance à gestion (gouvernance, conflits internes, ...), présence en assemblées générales, conservation des documents, etc.	2 000 €
Assemblée Générale - Changement de gouvernance, modifications statutaires	500 €
Restructuration d'associations : fusion, apport partiel d'actifs, etc.	2 500 € par opération

### **Droit Commercial**

Consultation juridique dans tous domaines (Droit Commercial) - 5 pages	700 € (+100 € par page supp.)
Revue situation RGPD	1 000 €
Cession de fonds de commerce - valeur inférieur à 50 000 €	1 500 € - hors frais (enregistrement,...)

Cession de fonds de commerce - valeur inférieur à 100 000 €	2 000 € - hors frais (enregistrement,...)
Cession de fonds de commerce - valeur supérieure à 100 000 €	2 000 € + 1% de la valeur du fond
Rédaction de bail commercial	5% du loyer annuel
Rédaction de bail professionnel	5% du loyer annuel
Recouvrement de créance / facture	500€ + 7% HT des sommes recouvrées
Débloqué PERP	400 € (procédure amiable) 1 200 € (procédure contentieuse) + 5% des sommes recouvrées
Rédaction de contrats	Sur devis

### **Droit Civil**

Divorce par consentement mutuel par acte d'avocats	à partir de 1 200 €
Divorce sur acceptation du principe de la rupture	à partir de 2 000 €
Divorce pour altération définitive du lien conjugal	à partir de 2 000 €
Divorce pour faute	à partir de 2 500 €
Assistance à demande de changement nom / prénom	à partir de 500 €
Action en responsabilité contractuelle	à partir de 1 000 €
Prestations de mandataire sportif	Sur devis
Prestations de généalogie successorale	Sur devis

---

**Maître Anthony BERGER**

1 place Francisque REGAUD - 69002 LYON

Mob - 06.52.78.07.09

E-mail : [berger@aberge-avocat.fr](mailto:berger@aberge-avocat.fr)

---